

Concours Sciences sociales ENS Cachan 2015

ÉPREUVE ÉCRITE DE SOCIOLOGIE

Durée : 5 heures

Sujet : Comment la sociologie analyse-t-elle les valeurs ?

Nombre de candidats inscrits : 404

Nombre de candidats présents : 387

Note minimum : 00/20

Note maximum : 20/20

Moyenne : 10,03

Écart-type : 3,78

Le sujet soumis aux candidats cette année pouvait être entendu en trois sens. Le premier, le plus restreint, avait trait aux problèmes méthodologiques que pose l'appréhension des valeurs en sociologie ; le deuxième, plus large, engageait à discuter la façon dont les sociologues rendent compte du contenu des valeurs, de leur genèse, de leur évolution, de leurs conflits et de leurs influences sur les conduites individuelles et collectives ; un dernier sens, enfin, pouvait amener les candidats à s'interroger sur le rapport du sociologue à ses propres valeurs et à celles des milieux qu'il étudie. Le jury a valorisé les copies s'étant efforcées d'aborder, même de façon inégale, plusieurs de ces aspects, voire d'articuler les trois. Cela pouvait se faire à partir de plusieurs chapitres du programme (par exemple ceux sur la culture, la socialisation ou les déterminants de l'action), les candidats étant libres de puiser leurs exemples dans les domaines de leur choix (famille, religion, politique...). Si le jury n'attendait pas des candidats qu'ils maîtrisent ce sous-champ disciplinaire qu'il est convenu d'appeler la « sociologie des valeurs », il a toutefois été agréablement surpris par quelques copies attestant d'une bonne connaissance des travaux qui en relèvent (enquête « Valeurs », *World Values Survey*, publications de Pierre Bréchon, travaux du CEVIPOF sur les déterminants du vote, etc.).

À l'inverse, un grand nombre de candidats n'ont pas pu offrir un traitement satisfaisant du sujet, faute d'avoir su dès l'introduction poser une définition claire, pertinente et efficace, du terme « valeurs ». Trop souvent, les valeurs ont été confondues avec les normes, la culture ou les mœurs.

Elles ont parfois aussi été réduites à des goûts, des préférences, des croyances, des pensées ou encore des symboles, conduisant les candidats à des développements hors sujet, des analyses à contre-sens et des affirmations erronées. Ainsi l'étude des manières de table par Norbert Elias ou les analyses culturalistes de Margaret Mead, souvent citées, n'ont-elles que rarement été mobilisées à bon escient, faute d'être explicitement et correctement reliées au sujet. Dans plusieurs copies, le terme a également été pris dans une acception purement économique, voire mathématique – conduisant dans ce dernier cas à des développements tout à fait hors de propos sur l'analyse des valeurs que peut prendre une variable. Si la sociologie économique connaît actuellement des développements autour des opérations de « valuation » qui pouvaient tout à fait être intégrés à la réflexion sur le sujet, le jury a en revanche sanctionné les copies se concentrant essentiellement sur la question de l'analyse sociologique de la valeur économique – le sujet posé portant sur l'analyse *des valeurs* (le pluriel était à relever) et non sur celle de *la valeur*, au singulier. Nombre de candidats sont, par ailleurs, partis de l'idée que les valeurs étaient ineffables, individuelles et subjectives, alors même que les exemples dans la suite de leur copie montraient qu'elles étaient souvent proclamées, collectives et objectivées dans des discours, des institutions et des normes... *A contrario*, il convenait de se méfier des définitions trop objectivistes et essentialistes : dire que la République française se définit par un corpus de valeurs déterminé, fixe et anhistorique offre à l'évidence de mauvaises bases pour engager une réflexion sociologique sur le sujet.

Le jury souhaite par conséquent, une fois encore, rappeler la finalité de cette épreuve écrite de sociologie : elle vise à mesurer la culture sociologique des candidats tout autant que leur capacité à raisonner spécifiquement *en sociologue*, en mobilisant pour cela l'outillage conceptuel de base de la discipline. Ils doivent faire preuve de capacités de réflexion aussi bien sur les concepts et les théories sociologiques que sur les méthodes propres à cette discipline. Il est par conséquent attendu d'eux qu'ils maîtrisent un minimum de lexique – la définition d'une notion aussi centrale en sociologie que celle de « valeurs » ne devrait pas poser problème –, et certaines distinctions conceptuelles élémentaires – telle la distinction normes/valeurs –, qui doivent leur permettre de structurer leur réflexion. L'argumentation, en outre, doit impérativement articuler des idées et des faits. Les copies trop abstraites, qui ont eu tendance à philosopher et à traiter le sujet sans mobiliser d'exemples précis de valeurs ont été sanctionnées, de même que celles se bornant à un compte-rendu factuel de quelques études sociologiques mobilisant la notion de valeurs. L'intitulé du sujet invitait les candidats à situer résolument leur réflexion au niveau des opérations concrètes du travail sociologique, tant empirique que conceptuel, en évitant les généralités et les jugements à l'emporte-pièce. Il ne signifiait pas pour autant qu'une description de quelques enquêtes, sans explicitation ni discussion de leurs enjeux sous-jacents, pouvaient suffire à traiter le sujet.

Comme souvent lorsque le sujet est livré sous une forme interrogative, les candidats ont manifesté d'assez grandes difficultés à le problématiser, se contentant parfois de reprendre telle quelle la question posée, ou bien de la décliner en une série d'interrogations (parfois jusqu'à une dizaine) rendant impossible l'identification du fil directeur de leur copie. On ne saurait pourtant confondre une question qui se pose et le problème sous-jacent à cette question, qui fait précisément qu'elle se pose. Les candidats doivent comprendre que le jury attend d'eux qu'ils explicitent clairement – en des termes simples et précis – ce en quoi le sujet *pose problème* et mérite réflexion. De nombreuses copies se sont données comme point de départ la tension entre le caractère supposément subjectif des valeurs et l'impératif d'objectivité requis d'une analyse sociologique proprement scientifique. Cette tentative de problématisation s'est parfois appuyée sur des lectures à contre-sens de Durkheim, présenté comme le chantre d'une science objective des faits sociaux d'où les valeurs seraient exclues, alors même que celui-ci leur accordait une place centrale dans sa réflexion, comme de Weber, la distinction pourtant canonique entre « rapports aux valeurs » et « jugements de valeurs » étant mal maîtrisée par la majeure partie des candidats, quand elle n'est pas tout simplement ignorée. Ces faiblesses ont souvent été redoublées d'une opposition caricaturale entre les méthodes quantitatives, présentées comme « objectives », « neutres », et donc « scientifiques », et les méthodes qualitatives, forcément subjectives, empruntes de biais et donc non-scientifiques. Les meilleures copies ont au contraire été celles qui, prenant acte du pluralisme explicatif et méthodologique qui caractérise la sociologie, ont su faire varier les échelles d'analyse et faire dialoguer entre elles les différentes approches pour montrer comment celles-ci, en se combinant, permettent d'analyser finement le rôle des valeurs dans les phénomènes sociaux.

La démonstration pouvait très bien être réalisée à partir d'auteurs classiques, pourvu que ceux-ci soient correctement maîtrisés. Or, le jury s'est étonné de constater que certaines publications récentes sont souvent mieux connues des candidats que des auteurs ou des ouvrages canoniques de la discipline. Le titre d'un livre aussi incontournable que *Les Règles de la méthode sociologique* a ainsi été régulièrement écorché (« Les règles élémentaires de la méthode sociologique », « Règles et méthodes de la sociologie », « La méthode en sociologie », etc.). De même les candidats seraient-ils bien avisés, avant de se risquer à critiquer le travail d'un des grands auteurs de la discipline, tel Maurice Halbwachs, de s'assurer qu'ils en orthographient correctement le nom. Et au-delà de cette exactitude orthographique, le contenu des œuvres classiques doit être maîtrisé et correctement attribué. Le travail de Parsons, par exemple, s'il pouvait être mobilisé de façon tout à fait pertinente pour traiter le sujet, ne l'a généralement été que de manière très superficielle ou allusive.

Une fois encore, donc, le jury ne peut que déplorer la tendance constatée chez une grande partie des candidats à privilégier la quantité des références citées sur leur qualité, au prix d'erreurs

et de contre-sens qui traduisent des connaissances trop peu approfondies. À toutes fins utiles, le jury signale que Marienthal n'est pas l'auteur d'un livre qui s'intitulerait « Les Chômeurs ». Il apprécierait aussi que les candidats veillent à ne plus confondre Howard et Gary Becker, Edmond Goblot et Olivier Godechot, et à se souvenir que les auteurs de *De la justification* sont Luc Boltanski et Laurent Thévenot et non, comme on a encore pu le lire cette année, Christian Baudelot et Roger Establet. Il est dans l'intérêt direct des candidats de savoir s'appuyer sur des références qu'ils maîtrisent vraiment, aussi peu nombreuses soient-elles au regard du sujet posé. Les meilleures copies sont invariablement celles qui savent conjuguer auteurs classiques et travaux plus contemporains, en mobilisant pour cela quelques références (trois par partie peuvent largement suffire) judicieusement sélectionnées et correctement développées, plutôt que des dizaines de noms livrés à la va-vite.

Le traitement du sujet n'interdisait pas, par ailleurs, des liens avec l'actualité la plus récente. Certains candidats ont ainsi pu, en introduction comme en illustration d'un argument, prendre pour exemple les manifestations observées en France à la suite des attentats de janvier 2015. Cet exemple avait toute sa place dans les copies, notamment pour discuter de ce que pourraient être des valeurs républicaines ou du rôle que peut jouer l'attachement à des valeurs dans les mobilisations collectives. En revanche, les tentatives plus ambitieuses d'analyse au pied levé de ces événements, sans référence à des travaux sociologiques permettant de les mettre en perspective, se sont avérées plus discutables. Si l'effort pour témoigner d'une sensibilité à l'actualité est toujours bienvenu, celui-ci ne doit pas se faire au détriment de la rigueur des analyses.

Enfin, sur le plan formel, le jury tient à rappeler que cette épreuve écrite de sociologie est également un exercice rhétorique qui doit respecter les canons de la dissertation, comportant une introduction générale, un développement répondant à la problématique découpé en parties elles-mêmes introduites et conclues, ainsi qu'une conclusion générale. Un effort de construction des introductions et des plans a pu être relevé cette année. Néanmoins, en introduction, de nombreuses accroches sont encore trop pauvres (énonçant par exemple des généralités sur la scientificité de la sociologie sans lien direct avec le sujet à traiter), tandis que bien des annonces de plan restent obscures, témoignant d'emblée d'une organisation du propos décousue et donc d'un manque de rigueur. En matière d'argumentation, rappelons encore qu'il est attendu que toutes les affirmations soient étayées et les mécanismes sociaux décrits, à l'aide d'illustrations et/ou de références précises. La conclusion, quant à elle, n'est pas un élément optionnel. Elle permet de clôturer la réflexion en apportant des éléments de réponse à la problématique. Il est donc réellement important que les candidats apportent un soin particulier à sa rédaction. On déplore un nombre grandissant de conclusions bâclées, laissant le correcteur sur une dernière impression qui dessert l'ensemble de la copie. En outre, le jury pénalise lourdement les copies incomplètes ou inachevées. Nous invitons

donc les candidats à préparer plus en amont leur conclusion, voire à la rédiger à l'avance sur une feuille à part qu'ils pourront se contenter de glisser dans leur copie à la fin de l'épreuve, s'ils sont pris par le temps. Cette conclusion doit impérativement rappeler en quoi les différentes parties du développement s'articulaient à la problématique proposée, et de quelle manière chacune d'entre elles a fait évoluer la question posée par le sujet. Une ouverture, dans le prolongement du raisonnement mené, est également attendue. Celle-ci ne saurait toutefois se réduire à une pirouette rhétorique ou à un lieu commun, susceptible au fond d'être apposé à la fin de n'importe quelle copie.